

# LE SMASH DU TRIOMPHE

## ORANGE – 4 et 5 février 2023

---

### Règlement particulier du Comité d'organisation

#### Cadre réglementaire :

- Art. 01** La compétition est autorisée par la FFBaD et la Ligue SUDBAD (numéro d'autorisation : 22.PACA.84/TI.F./004).
- Art. 02** Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD (Règlement Général des Compétitions), de la Ligue SUDBAD et dudit règlement particulier.
- Art. 03** La participation à la compétition implique l'adoption du présent règlement dans son intégralité.
- Art. 04** Le juge arbitre du tournoi est Mr Jean-François MATHIEU.  
Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas un point du règlement. Ses décisions sont sans appel.

#### Participants et constitution des tableaux :

- Art. 05** Tout participant doit être en règle avec la FFBaD, être en possession de sa licence, ne pas être sous le coup d'une suspension (au moment du tirage au sort) et s'engage à respecter le code de bonne conduite du joueur.
- Art. 06** Le tournoi national est ouvert à tout licencié FFBaD dans les catégories Cadet (classé au minimum D9 dans le (ou les) tableau(x) où il souhaite s'inscrire), Junior, Sénior et Vétéran dans les séries N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 et NC.  
Un seul tableau est autorisé par jour : l'inscription est possible en simple **OU** mixte le samedi **ET/OU** en double le dimanche.
- Art. 07** Personnes mineures. En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des joueurs mineurs, ceux-ci doivent être accompagnés, soit par l'un des parents ou par un représentant majeur, présent pendant toute la durée de la compétition.  
Chaque jour de compétition, dès son arrivée, le joueur mineur, accompagné par son parent ou son représentant majeur (muni en plus d'une autorisation parentale), doivent se présenter à la table de marque pour émarger, l'un et l'autre, la feuille de présence.
- Art. 08** Chaque joueur est inscrit dans le tableau (tableaux dénommés Série 1, 2, 3, ...

suivant le nombre de participants) en fonction de son classement CPPH en date du tirage au sort, de manière à équilibrer le nombre de joueurs par tableau tout en assurant un écart de niveau raisonnable entre les cotes les plus hautes et les plus basses au sein d'un même tableau (ratio de 16 maximum, ou 32, selon art. 3.2.1 du RGC).

Pour les tableaux de doubles (DH, DD, mixtes), la paire est inscrite dans le tableau correspondant à la somme des points CPPH des deux partenaires.

**Art. 09** Recherche. Les joueurs peuvent s'inscrire au choix dans un ou deux tableaux, sans assurance de se voir attribuer de partenaire. Si tel est le cas, le joueur est remboursé de ses droits d'inscription.

**Art. 10** Pour chaque série et discipline, les têtes de séries ainsi que les têtes de poules sont déterminées à partir du Classement Permanent par Points Hebdomadaire (CPPH) enregistré sur Poona à la date du tirage au sort (**20 janvier 2023**).

**Art. 11** Le mode de qualification se fait en poules pour chacun des tableaux (deux sortants par poule), suivi d'un tableau à élimination directe.  
En cas d'inscriptions inférieures à six paires dans une même catégorie, le tableau se joue obligatoirement en poule unique.

Le comité d'organisation, avec l'accord du juge arbitre, se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions dans toute discipline de toute série.

#### Déroulement de la compétition :

**Art. 12** À son arrivée, le joueur doit signaler sa présence à la table de marque.  
Ceci est valable samedi et dimanche si le joueur est inscrit sur deux tableaux.

**Art. 13** L'ordre des matchs respecte, dans la mesure du possible, l'échéancier. Cependant, les matchs peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu sur décision du juge arbitre et du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi.  
Les horaires diffusés avant la compétition le sont à titre indicatif.

**Art. 14** Temps. Les joueurs disposent de trois minutes de préparation pour se rendre sur l'un des terrains désigné et débiter leur match. C'est le temps pris entre le premier appel du match par la table de marque et le début du match (test des volants compris et fait dès l'arrivée sur le terrain).

Les joueurs qui ne se présentent pas sur le terrain dans les cinq minutes suivant l'appel de leur match peuvent être déclarés « forfaits » par le juge arbitre.

Le temps minimum de repos d'un joueur entre deux matchs successifs est de vingt minutes.

**Art. 15** Volants. Chaque joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants neufs, en plumes.

Le volant agréé pour ce tournoi, en cas de litige, est le **RSL TOURNEY 3**, en vente à la table de marque.

**Art. 16** Terrains. Seuls ont accès aux terrains les joueurs appelés, le juge-arbitre, les membres du comité d'organisation, les entraîneurs et coachs entre les sets (deux coachs maximum par joueurs ou équipe).

Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec l'ensemble de son équipement nécessaire à son match : raquettes (minimum deux), volants, eau, serviette...

Aucun joueur n'est autorisé à quitter le terrain pendant son match, sauf accord du juge arbitre.

Tout joueur souhaitant s'absenter du tournoi et du gymnase doit le signaler au juge arbitre, sous réserve d'acceptation de ce dernier.

**Art. 17** Tenues. Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale est exigée sur le terrain.

**Art. 18** Arbitrage. Les matchs se déroulent en auto-arbitrage, y compris les finales.

En cas de désaccord sur un terrain, tout joueur peut faire appel au juge-arbitre à tout moment. Celui-ci peut, s'il le juge nécessaire, désigner un arbitre selon ses disponibilités du moment.

À chaque jour de compétition, le juge arbitre précise les modalités d'arbitrage relatives à la structure du gymnase (filin, panier de basket, structure...).

**Art. 19** Récompenses. Les remises de récompenses ont lieu samedi et dimanche, en fin de journée pour tous les tableaux éliminatoires, voire en milieu de journée pour les éventuelles poules uniques.

#### Modalités d'inscription et forfait :

**Art. 20** Le montant des frais d'inscription sont de 17 € pour un tableau, et de 20 € pour deux tableaux (part fédérale de 2 € incluse).

Les inscriptions se font sur le site badnet.org avec paiement en ligne, ou doivent être notifiées par mail à [smashdutriomphe@gmail.com](mailto:smashdutriomphe@gmail.com), avec virement ou chèque (ordre : Badminton Club Orangeois), à envoyer à l'adresse suivante :

Mme Lucie DELAGE – Impasse de la bâtie, 5 le clos des cèdres – 84100 ORANGE

Seules les inscriptions complètes sont prises en compte, par ordre d'arrivée.

La date limite d'inscription est fixée au **19 janvier 2023**.

Pour le bon déroulement du tournoi, le comité d'organisation se réserve la possibilité d'anticiper la clôture des inscriptions en cas de forte affluence.

Une liste d'attente est mise en place pour pallier aux éventuels forfaits signalés.

**Art. 21** Forfait. Après le tirage au sort qui aura lieu le 20 janvier 2023, seules les personnes présentant un justificatif (certificat médical...) dans les cinq jours qui suivent la compétition seront remboursées.

Le joueur forfait doit prévenir au plus tôt le comité d'organisation et le juge-arbitre de sa non-participation et adressera un justificatif, à la Ligue SUDBAD par mail

([competition@liguepacabad.org](mailto:competition@liguepacabad.org)) ou courrier (Maison de la mer – Avenue des Sables d'or – BP 505 – 13895 Fos-sur-Mer Cedex) dans un délai de cinq jours maximum, sous peine de sanction fédérale.

Responsabilité :

- Art. 22** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents ou autres incidents durant la compétition à l'intérieur et aux abords du gymnase.
- Art. 23** Toute consommation d'alcool ou de tabac (cigarette ou cigarette électronique) est formellement interdite dans l'enceinte du gymnase.
- Art. 24** En cas de nouvelles péripéties liées au contexte sanitaire (ou autres), le Comité est tenu de respecter et faire appliquer les consignes imposées par les instances (locales, FFbAD) telles que : annulation du tournoi, limitation du nombre d'inscrits, contrôle du pass sanitaire, règles de distanciation, port du masque... s'il y a.
- Art. 25** Le comité d'organisation remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apportent leur contribution à la réussite de cette troisième édition de notre **Smash du Triomphe** en observant ce règlement particulier et en respectant les décisions du juge arbitre.

**!!! EXCELLENT TOURNOI À TOUS !!!**

Sportivement,

Le Comité d'organisation du Badminton Club Orangeois.

